

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 19 décembre 2016

CP2016_12_11
id. 2990

L'an deux mille seize le dix neuf décembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), Mme NEGRE (pouvoir à Mme LE CORRE)

Absent(s) :

M. DESCAZEAUX, Mme SARDEING-RODRIGUEZ

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19 (Délibération du 2 avril 2015)

Siège vacant : 1

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**TARN ET GARONNE HABITAT
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
POUR L'OPÉRATION DE RÉNOVATION DE FACADES
CITÉ DES CHAUMES
COMMUNE DE MONTAUBAN**

Monsieur le Président soumet à l'examen de la ~~Commission Permanente~~, une demande de garantie d'emprunt présentée par Mme la Présidente de Tarn et Garonne Habitat. Elle concerne l'opération de rénovation des façades située à la Cité des Chaumes à Montauban.

Tarn et Garonne Habitat est engagé dans l'opération de renouvellement urbain avec l'ANRU depuis 2004 et un avenant de clôture a été signé, en décembre 2013, afin de solder l'opération globale.

Dans cet avenant, ce sont des travaux d'isolation, de ravalement et de peinture qui sont prévus dont le prix de revient prévisionnel s'élève à 437 000 €.

Cette opération bénéficie de subventions de l'ANRU à hauteur de 106 000 € et du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération de 100 000 €. Le financement complémentaire s'effectue avec un prêt accordé par la Banque Postale d'un montant de 231 000 € pour une durée de 15 ans.

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt d'un montant de 92 400 €.

Les principales caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant	231 000,00 €
- Taux fixe	1,03 %
- Durée	15 ans
- Périodicité des échéances d'intérêt et d'amortissement	Trimestrielle
- Frais de dossier	0,05 %
- Taux effectif global	1,04 % l'an

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 92 400 €, soit 40 % d'un montant global de 231 000 €, le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération se portant garant à hauteur de 60 % de la totalité du prêt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 27 octobre 2016.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Tarn-et-Garonne Habitat, pour l'opération de rénovation de façades cité des Chaumes à Montauban, la garantie du Département à hauteur de 40 % soit 92 400 €, selon les conditions du prêt susvisées ;
- Précise que le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération se porte garant à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 27 octobre 2016 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention et le contrat de prêt correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC